



## L'assurance d'indemnités journalières, votre protection en cas d'incapacité de travail par suite de maladie ou d'accident.

**Tableau des primes de l'assurance d'indemnités journalières STANDARD**

- Durée des prestations 365 jours (cases en bleu clair)
- Durée des prestations 730 jours (cases en bleu foncé)

Délai d'attente	Prime mensuelle en CHF pour un paiement de CHF 1 par jour							
	Âge							
	16 – 25		26 – 30		31 – 35		36 – 40	
	Maladie	Accident	Maladie	Accident	Maladie	Accident	Maladie	Accident
14 jours	0.86	0.299	1.08	0.368	1.19	0.414	1.35	0.311
	0.96	0.334	1.20	0.414	1.32	0.460	1.50	0.345
21 jours	0.79	0.276	0.99	0.345	1.09	0.380	1.24	0.288
	0.88	0.299	1.10	0.380	1.21	0.414	1.38	0.322
30 jours	0.43	0.150	0.54	0.184	0.59	0.207	0.68	0.161
	0.48	0.161	0.60	0.207	0.66	0.230	0.75	0.173
60 jours	0.29	0.104	0.36	0.127	0.40	0.138	0.45	0.104
	0.32	0.115	0.40	0.138	0.44	0.150	0.50	0.115
90 jours	0.22	0.069	0.27	0.092	0.30	0.104	0.34	0.081
	0.24	0.081	0.30	0.104	0.33	0.115	0.38	0.092
120 jours	0.19	0.069	0.23	0.081	0.26	0.092	0.29	0.069
	0.21	0.069	0.26	0.092	0.29	0.104	0.33	0.081

L'assurance peut aussi être conclue avec un délai d'attente de 2, 7, 150, 180 ou 365 jours. Vous pouvez obtenir, sur demande, des informations relatives au tarif des primes pour les personnes à partir de l'âge de 41 ans. Il est possible d'assurer les risques liés à la maladie et/ou à l'accident.

**Tableau des primes de l'assurance d'indemnités journalières PLUS**

- Durée des prestations 365 jours (cases en bleu clair)
- Durée des prestations 730 jours (cases en bleu foncé)

Délai d'attente	Prime mensuelle en CHF pour un paiement de CHF 1 par jour							
	Âge							
	16 – 30		31 – 40		41 – 50		51 – 60	
	Maladie	Accident	Maladie	Accident	Maladie	Accident	Maladie	Accident
14 jours	1.27	0.253	1.42	0.265	1.77	0.299	2.13	0.334
	1.39	0.265	1.56	0.299	1.94	0.334	2.35	0.357
21 jours	1.12	0.230	1.27	0.242	1.56	0.265	1.90	0.276
	1.24	0.242	1.40	0.265	1.72	0.299	2.09	0.334
30 jours	0.96	0.207	1.07	0.219	1.32	0.242	1.61	0.253
	1.05	0.219	1.18	0.242	1.45	0.253	1.77	0.276
60 jours	0.63	0.173	0.69	0.196	0.87	0.207	1.03	0.230
	0.67	0.196	0.77	0.219	0.94	0.230	1.14	0.242
90 jours	0.45	0.138	0.51	0.161	0.63	0.173	0.76	0.196
	0.48	0.161	0.56	0.173	0.69	0.196	0.84	0.219
120 jours	0.36	0.115	0.43	0.138	0.52	0.161	0.63	0.173
	0.41	0.138	0.46	0.161	0.57	0.173	0.69	0.196

L'assurance peut aussi être conclue avec un délai d'attente de 2, 7, 150, 180 ou 365 jours. Vous pouvez obtenir, sur demande, des informations relatives au tarif des primes pour les personnes à partir de l'âge de 61 ans. Il est possible d'assurer les risques liés à la maladie et/ou à l'accident.

## Tableau des primes de l'assurance d'indemnités journalières PLUS pour les personnes tenant leur propre ménage

Durée des prestations 365 jours

Délai d'attente	Prime mensuelle en CHF pour un paiement de CHF 1 par jour				
	Âge				
	16 – 25	26 – 35	36 – 45	46 – 55	56 – 60
7 jours	0.70	0.85	0.95	1.25	1.70
14 jours	0.50	0.65	0.70	0.95	1.30
21 jours	0.35	0.45	0.50	0.65	0.90
30 jours	0.30	0.35	0.40	0.50	0.70

Le risque lié à la maladie et celui lié à l'accident doivent être assurés ensemble. Indemnité journalière assurable: par tranche de 10 francs, jusqu'à un maximum de CHF 50 par jour. Durée des prestations au maximum 1 an. Aucun justificatif des coûts n'est exigé.

### Exemple de calcul:

Pierre Muster, 32 ans, salaire annuel CHF 65'000		
Souhait	Assurer son salaire actuel durant 2 ans après une maladie	
Début du paiement	30 jours après l'entrée en vigueur de l'incapacité de travail	
Calcul	Revenu quotidien (vacances et jours fériés inclus) CHF 65'000: 365 jours = CHF 178 par jours	
	STANDARD	PLUS
Prime mensuelle par franc assuré	CHF 0.66 (durée des prestations 730 jours après expiration du délai d'attente)	CHF 1.18 (durée des prestations 730 jours après expiration du délai d'attente)
Coût mensuel	Revenu quotidien souhaité x prime mensuelle par franc assuré CHF 178 x 0.66 = prime mensuelle de CHF 117.50 CHF	Revenu quotidien souhaité x prime mensuelle par franc assuré CHF 178 x 1.18 = prime mensuelle de CHF 210

**Nous vous présenterons volontiers au cours d'un entretien-conseil personnel la solution optimale pour vous. Veuillez nous contacter.**

Sont déterminantes les Conditions générales d'assurance des Assurances individuelles d'indemnités journalières STANDARD et PLUS de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA.



CONCORDIA  
 Bundesplatz 15  
 6002 Lucerne  
 Téléphone 041 228 01 11  
 www.concordia.ch  
 info@concordia.ch